

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **2 mars 2010 à 19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Alain Portelance, Serge Paquette, Guy Frigon, Louis Lamarre et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Paul Allard, directeur général, Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Michel Larue, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement et Claude Bertrand, directeur des Services juridiques et greffier.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 2.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 959 concernant le raccordement à l'aqueduc, les compteurs d'eau et la taxe d'eau.
- 4.4 Rapport du 18 février 2010 de la directrice de la Police recommandant l'acceptation de la soumission SA-1004, acquisition de deux (2) véhicules Ford Fusion Hybride 2010.
- 8.4 Projet de résolution concernant l'appui de la Ville auprès du gouvernement du Québec – Domaine de l'octroi des contrats dans le monde municipal.
- 10.10 Rapport du 16 février 2010 du directeur général adjoint recommandant l'acceptation d'une offre de services professionnels en architecture – concept de réaménagement des bureaux de la direction générale.
- 10.11 Projet de résolution concernant la fin d'emploi du directeur des Finances et trésorier.
- 10.12 Projet de résolution concernant la nomination de la directrice des Finances et trésorière par intérim.
- 10.13 Projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins du Règlement 1430 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans les coûts de construction des infrastructures municipales dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt de 365 000 \$ à ces fins.
- 10.14 Rapport du 2 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature de divers actes de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec – lots 3 592 660 et autres – parc industriel de la Seigneurie.
- 14.2 Rapport du 23 février 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant la réfection de quatre (4) salles de douche à l'aréna.
- 15.3 Rapport du 18 janvier 2010 du directeur adjoint, administration et circulation recommandant l'implantation d'un sens unique – rue des Peupliers.
- 16.24 Rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'un Programme de protection cathodique – Phase II – Plan de priorisation.
- 16.25 Rapport du 23 février 2010 du directeur général adjoint recommandant le paiement d'honoraires professionnels – assistance technique – secteur Chambéry.

16.26 Rapport du 2 mars 2010 du directeur du Génie relatif à la demande de modification du certificat d'autorisation et à l'attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – 54^e Avenue Est – canalisation du ruisseau Nadon.

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

5.6 Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 83, 56^e Avenue Ouest.

RÉSOLUTION... 2010-03-141	ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE 83, 56^e AVENUE OUEST (LOT 2 655 535)
--------------------------------------	---

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation 09-12-06.2 du 8 décembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **2 655 535** du cadastre du Québec (83, 56^e Avenue Ouest), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE la marge latérale d'une résidence unifamiliale à 1,73 mètres** au lieu des 2 mètres exigés, le tout selon le Tableau des spécifications de la zone **H-144** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 58, rue de Talcy.

RÉSOLUTION... 2010-03-142	ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE RÉDUCTION DE MARGES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES 58, RUE DE TALCY (LOT 3 483 559)
--------------------------------------	--

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU les recommandations 09-12-06.5 du 8 décembre 2009 et 10-01-03 du 12 janvier 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

Le 2 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **3 483 559** du cadastre du Québec (*58, rue de Talcy*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de :

- a) **RÉDUIRE la marge arrière d'une piscine creusée à 1,25 mètres** au lieu des 1,50 mètres exigés, le tout selon les dispositions de l'article 76 du Règlement de zonage 1418;
- b) **RÉDUIRE la marge latérale d'un pavillon de jardin à 0,89 mètre** au lieu des 1,50 mètres exigés, le tout selon les dispositions de l'article 74 du Règlement de zonage 1418.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Marie-Claude Collin quitte son siège à 19 h 35 en raison du fait qu'elle possède un intérêt pécuniaire particulier dans la garderie qui sera opérée dans l'immeuble concerné par le prochain point de l'ordre du jour.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 94, rue Marie-Chapleau.

RÉSOLUTION...
2010-03-143

ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE
IMPLANTATION D'UNE GARDERIE
EN BORDURE DE LA RUE MARIE-CHAPLEAU
94, RUE MARIE-CHAPLEAU (LOT 4 114 884)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation *10-02-06.1* du 2 février 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Alain Portelance qu'il soit accordé au lot **4 114 884** du cadastre du Québec (*94, rue Marie-Chapleau*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de :

- **RÉDUIRE la marge avant du bâtiment principal à 4,50 mètres** au lieu des 15 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **P-188**, Annexe B, du Règlement de zonage 1418;
- **RÉDUIRE une des marges latérales du bâtiment principal à 1 mètre** au lieu des 10 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **P-188**, Annexe B, du Règlement de zonage 1418;
- **RÉDUIRE la marge arrière du bâtiment principal à 12,43 mètres** au lieu des 15 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **P-188**, Annexe B, du Règlement de zonage 1418;

Le 2 mars 2010.

AVIS DE MOTION...
2010-03-147

**TRAVAUX – BOULEVARD
MICHÈLE-BOHEC**

M. Guy Frigon donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement autorisant l'exécution des travaux de pavage 2^e couche, bordures et éclairage sur le boulevard Michèle-Bohec, entre la rue Gilles-Vigneault et le ruisseau Goyer, et décrétant un emprunt à ces fins.***

MODIFICATION RÈGLEMENT 1347

AVIS DE MOTION...
2010-03-148

M. Guy Frigon donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.***

AVIS DE MOTION...
2010-03-149

MODIFICATION RÈGLEMENT 959

M. Alain Portelance donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement modifiant le Règlement 959 concernant le raccordement à l'aqueduc, les compteurs d'eau et la taxe d'eau.***

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010.

RÉSOLUTION...
2010-03-150

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le procès-verbal de la séance ordinaire du **9 février 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acceptation de la soumission SA-1005-P, acquisition d'équipements et d'accessoires informatiques.

RÉSOLUTION...
2010-03-151

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1005-P
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS
ET D'ACCESSOIRES INFORMATIQUES**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme ***TECHNOLOGIES METAFORE INC.*** pour l'acquisition d'équipements et d'accessoires informatiques, au montant de ***89 427,76 \$ taxes incluses***, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de ***trente-six (36) mois***.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'acceptation de la soumission SA-0946-P, service « Clé en mains » bureau de paie électronique.

**RÉSOLUTION...
2010-03-152**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-0946-P
SERVICES « CLÉ EN MAINS »
BUREAU DE PAIE ÉLECTRONIQUE**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **SERVICES DE PAIE ET DE RESSOURCES HUMAINES DESJARDINS (SPRHD)** pour les services de paie électronique pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013, au montant de **127 965 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-160-00-414.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'acceptation de la soumission SA-1003-P, planification, organisation, coordination et animation des camps de jour spécialisés – saison estivale 2010.

**RÉSOLUTION...
2010-03-153**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1003-P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION
ET ANIMATION DES CAMPS DE JOURS SPÉCIALISÉS
SAISON ESTIVALE 2010**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9075-6719 QUÉBEC INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour spécialisés pour la saison estivale 2010, au montant de **100 740 \$ exempt de taxes**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-740-30-454.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 de la directrice de la Police recommandant l'acceptation de la soumission SA-1004, acquisition de deux (2) véhicules Ford Fusion Hybride 2010.

**RÉSOLUTION...
2010-03-154**

**ACCEPTATION SOUMISSION SA-1004
ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES
FORD FUSION HYBRIDE 2010**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter la plus basse soumission conforme du concessionnaire **BLAINVILLE FORD INC.** pour l'acquisition de deux (2) véhicules Ford Fusion Hybride 2010, au montant de **65 106,30 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1418-2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

Le 2 mars 2010.

**RÉSOLUTION...
2010-03-155**

APPROBATION RÈGLEMENT 1418-2

ATTENDU les recommandations de la Commission de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QU'en date du 19 janvier 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-2 P1;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 3 à 6 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE suite à une consultation publique tenue le 9 février 2010, le conseil municipal adoptait le Second projet de règlement 1418-2 P2;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du Second projet de règlement 1418-2 P2.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Règlement 1418-2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1436 autorisant le remplacement d'abribus, l'ajout de mobilier urbain, la mise aux normes de divers parcs, l'amélioration de l'éclairage du skate-plaza et la plantation d'arbres, et décrétant un emprunt de 415 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-03-156**

APPROBATION RÈGLEMENT 1436

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que *le Règlement 1436 autorisant le remplacement d'abribus, l'ajout de mobilier urbain, la mise aux normes de divers parcs, l'amélioration de l'éclairage du skate-plaza et la plantation d'arbres, et décrétant un emprunt de 415 000 \$ à ces fins*, soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **16 MARS 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1437 autorisant l'exécution des travaux de construction de terrains de tennis et l'amélioration du système d'éclairage urbain au parc Marc-Aurèle-Fortin, le prolongement des liens cyclables au réseau existant – rues de Lindoso et de Talcy, l'aménagement d'îlots de rues, l'ajout d'un luminaire dans le passage piétonnier de l'Ermitage/de l'Alhambra et l'aménagement d'une aire de jeux au parc André-Joly, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-03-157**

APPROBATION RÈGLEMENT 1437

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que *le Règlement 1437 autorisant l'exécution des travaux de construction de terrains de tennis et l'amélioration du système d'éclairage urbain au parc Marc-Aurèle-Fortin, le prolongement des liens cyclables au réseau existant – rues de Lindoso et de Talcy, l'aménagement d'îlots de rues, l'ajout d'un luminaire dans le passage piétonnier de l'Ermitage/de l'Alhambra et l'aménagement d'une aire de jeux au parc André-Joly, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à ces fins, soit approuvé par ce conseil.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **16 MARS 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1438 autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux sanitaires de Fontainebleau et de la 92^e Avenue Est, et décrétant un emprunt de 585 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-03-158**

APPROBATION RÈGLEMENT 1438

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Liza Poulin que *le Règlement 1438 autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux sanitaires de Fontainebleau et de la 92^e Avenue Est, et décrétant un emprunt de 585 000 \$ à ces fins, soit approuvé par ce conseil.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **16 MARS 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1440 autorisant la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54^e Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92^e Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 1 650 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-03-159**

APPROBATION RÈGLEMENT 1440

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que *le Règlement 1440 autorisant la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54^e Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92^e Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 1 650 000 \$ à ces fins, soit approuvé par ce conseil.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **16 MARS 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT DU MAIRE

PAROLE AU PUBLIC

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la nomination du maire suppléant pour la période du 3 mars au 6 juillet 2010 inclusivement.

**RÉSOLUTION...
2010-03-160**

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que **M. Guy Frigon** soit nommé maire suppléant pour la période du **3 mars au 6 juillet 2010 inclusivement**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'approbation des Prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert.

**RÉSOLUTION...
2010-03-161**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
PARC DU DOMAINE VERT**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que les prévisions budgétaires 2010 de la **RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT** prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de **2 047 662,50 \$** soient approuvées par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, la lettre du 15 février 2010 de l'Office municipal d'habitation de Blainville concernant la fin du mandat de la représentante des groupes socio-économiques au sein du conseil d'administration.

**RÉSOLUTION...
2010-03-162**

**RENOUVELLEMENT MANDAT
ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT
GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BLAINVILLE**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Serge Paquette que le mandat de **M^{me} LISE BERTHELET** soit renouvelé à titre d'administrateur représentant des groupes socio-économiques au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Blainville, pour un terme de deux (2) ans, soit du 23 février 2010 au 23 février 2012.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 2 mars 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'appui de la Ville auprès du gouvernement du Québec – Domaine de l'octroi des contrats dans le monde municipal.

RÉSOLUTION...
2010-03-163

APPUI AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OCTROI DES CONTRATS – MONDE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT toutes les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal qui courent depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable que l'environnement encadrant les procédures et méthodes d'adjudication de contrats dans le monde municipal soit évalué et, si nécessaire, modifié afin de s'assurer que ce processus s'exerce dans le respect de règles favorisant la saine concurrence et une gestion responsable des fonds publics;

CONSIDÉRANT QU' à cet égard, toute mesure mise de l'avant par le gouvernement du Québec permettrait de créer une image et un climat de confiance renouvelés pour les contribuables envers ses institutions du monde municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Alain Portelance que la Ville de Blainville donne son appui au **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** pour la mise en œuvre de toute mesure visant à faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces et de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal et dans le domaine de la construction et visant à s'assurer que l'octroi des contrats dans le monde municipal s'exerce dans le respect de règles favorisant la saine concurrence et une gestion responsable des fonds publics.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la ministre responsable de la région des Laurentides, au député du comté de Blainville et à l'Union des municipalités du Québec.

Après discussion, M. Louis Lamarre propose que soit amendée la proposition principale par l'ajout, à la fin du premier paragraphe, des mots « , et qu'à cette fin, il instaure une commission d'enquête publique dans l'industrie de la construction au Québec ».

Cette proposition d'amendement n'ayant pas été appuyée, elle est mise de côté.

M. Louis Lamarre demande alors le vote sur la proposition principale.

7 membres ont voté en faveur de la proposition.

1 membre a voté contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 de la directrice des Ressources humaines concernant la confirmation d'embauches pour la période du 16 janvier au 15 février 2010.

RÉSOLUTION...
2010-03-164

CONFIRMATION D'EMBAUCHES
16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2010

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de prendre acte du dépôt du rapport d'embauches de la directrice des Ressources humaines pour la période du **16 janvier au 15 février 2010**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant des modifications à la structure du Service de la Police.

RÉSOLUTION...
2010-03-165

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE
DU SERVICE DE LA POLICE

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter les modifications suivantes à la structure du Service de la Police et d'accepter son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, savoir :

- **Création de trois (3) nouveaux postes** d'agents;
 - **Abolition du poste** de responsable de la division du développement organisationnel;
 - **Abolition du poste** de coordonnateur des affaires juridiques et directives;
 - **Ajout d'un poste** de directeur adjoint (*résolution 2009-07-541*);
 - **Fusion des deux (2) sections** Analyse à la criminalité et Renseignement criminel pour **Analyse et renseignement**;
 - **Changement du titre** de la section prévention et relations communautaires pour **Section communautaire et jeunesse**;
 - **Modifications des liens hiérarchiques suivants :**
Maintenant sous la responsabilité du directeur adjoint
 - Secrétaire au développement organisationnel;
 - Secrétaire aux services administratifs;
 - Secrétaire aux enquêtes;
 - Secrétaire à la surveillance du territoire;
 - Commis à la paie et finances;
 - Commis aux enquêtes;
 - Coordinatrice des services administratifs;
 - Responsable de la division de la surveillance du territoire;
 - Responsable de la division des enquêtes;
 - La section télécommunications 9-1-1, donc le responsable du traitement des appels et dix (10) préposés aux télécommunications;
 - Analyse et renseignement.
- Maintenant sous la responsabilité du responsable de la division des enquêtes**
- La section communautaire et jeunesse;
 - Les quinze (15) brigadières.
- Maintenant sous la section communautaire**
- Déplacement d'un enquêteur, des enquêtes criminelles à la section jeunesse.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 2 mars 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 de la chef de division rh-sst recommandant l'embauche d'une policière temporaire.

**RÉSOLUTION...
2010-03-166**

**CONFIRMATION EMBAUCHE
POLICIÈRE TEMPORAIRE**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon de confirmer l'embauche de **M^{me} VALÉRIE COMPAGNAT** au poste de policière temporaire au Service de la Police, poste accrédité par l'Association des policiers et policières de Blainville inc. et ce, rétroactivement au 1^{er} mars 2010.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du procès-verbal de correction concernant une modification au Règlement 1430 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans les coûts de construction des infrastructures municipales dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt de 365 000 \$ à cette fin.

**RÉSOLUTION...
2010-03-167**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1430**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* qui autorise le greffier à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement 1430 a été précédée d'un avis de motion (*numéro 2009-11-809*) annonçant la présentation prochaine d'un règlement autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans les coûts de construction des infrastructures municipales dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'annexe « A » du règlement 1430, étant l'estimation du coût des travaux et des honoraires professionnels, mentionne clairement, dans son titre, les mots « Remboursement au promoteur – quote-part de la Ville » et décrit les travaux pertinents comme ayant déjà été exécutés;

CONSIDÉRANT que l'article 1 du règlement 1430 indique, de façon erronée, que l'objet du règlement est d'autoriser l'exécution de travaux de construction des infrastructures et de réfection du pavage dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît évident, à la face même du règlement 1430 et des autres documents qui le complètent, que l'objet de ce règlement est d'autoriser le paiement à un tiers de la quote-part de la Ville dans le coût des travaux de construction d'infrastructures municipales exécutés par ce dernier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Liza Poulin de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction concernant une modification à l'article 1 du **Règlement 1430 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans les coûts de construction des infrastructures municipales dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt de 365 000 \$ à cette fin** adopté le 1^{er} décembre 2009, visant à y décrire correctement l'objet du règlement.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 2 mars 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins du Règlement 1433 autorisant l'exécution des travaux de construction des infrastructures d'une nouvelle rue dans le parc industriel Autoroutier et décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-03-168**

**EMPRUNT TEMPORAIRE
RÈGLEMENT 1433**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter temporairement pour les fins de son *Règlement 1433* jusqu'à concurrence de **100 %** du montant dudit emprunt.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que la Ville de Blainville emprunte une somme de **1 350 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1433* en attendant la vente des obligations.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation de l'offre d'achat de la compagnie Les Immeubles Trévi pour la vente d'un terrain composé d'une partie des lots 4 138 856 et 4 138 849 – parc industriel Autoroutier.

**RÉSOLUTION...
2010-03-169**

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT
PARTIE DES LOTS 4 138 856 ET 4 138 849
LES IMMEUBLES TRÉVI
PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **LES IMMEUBLES TRÉVI**, pour la vente d'un terrain composé d'une partie des lots **4 138 856** et **4 138 849** du cadastre du Québec, respectivement des circonscriptions foncières de Terrebonne et de Deux-Montagnes, d'une superficie totale de 13 866,1 mètres carrés, au prix de **1 283 557 \$ plus les taxes applicables**, suivant les termes et conditions d'une offre d'achat annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution **2009-11-832** soit rescindée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant les opérations ferroviaires nuisibles.

RÉSOLUTION...
2010-03-170

OPÉRATIONS FERROVIAIRES NUISIBLES

CONSIDÉRANT les nuisances constatées et vécues par des citoyens de la Ville de Blainville résidant aux abords de la voie ferrée reliant Montréal à Saint-Jérôme, sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les nuisances constatées sont en lien direct avec les activités de transport de marchandises;

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de ces citoyens à cet égard;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de coordonner des activités de transport de marchandises de manière harmonieuse, conjointement avec le transport des personnes, de manière à minimiser les inconvénients occasionnés aux citoyens résidant aux abords des voies ferrées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Guy Frigon :

- QUE la Ville de Blainville s'adresse à la **COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE** afin de lui demander de prendre les mesures qui s'imposent pour minimiser les impacts du transport ferroviaire des marchandises sur les citoyens résidant aux abords des voies ferrées, sur le territoire de la Ville de Blainville;
- QUE la Ville de Blainville fasse toutes les démarches nécessaires et appropriées auprès des entreprises installées dans le parc industriel de la Seigneurie afin que leurs opérations de réception de matériels et de marchandises via la voie ferrée s'exécutent dans le respect de la réglementation sur les nuisances et des citoyens du voisinage;
- QU'à défaut d'une action satisfaisante de la part de la **COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE**, la Ville de Blainville s'adresse à l'Office national des transports pour se plaindre de la situation.
- QUE la Ville de Blainville prenne tous les recours appropriés, légaux et nécessaires contre les responsables des nuisances constatées par les résidents avoisinant la voie ferrée dans le secteur du parc industriel de la Seigneurie.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre des travaux d'infrastructures du secteur Paul-Albert (*Dossier de M. Perciville Frank Rider*).

RÉSOLUTION...
2010-03-171

**AUTORISATION PAIEMENT
SERVICES PROFESSIONNELS
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
SECTEUR PAUL-ALBERT**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser le paiement de la facture numéro 17544 en date du 2 février 2010 émise par **AUDET INC., Arpenteurs-géomètres** pour la somme de **507,94 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour la préparation d'une description technique dans le cadre des travaux d'infrastructures du secteur Paul-Albert (*Dossier de M. Perciville Frank Rider*), et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approuver cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1405*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'octroi d'un contrat de services professionnels en matière d'évaluation foncière – Expropriation partie du lot 3 274 033 – Placements Crémazie inc..

**RÉSOLUTION...
2010-03-172**

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
ÉVALUATEUR AGRÉÉ
EXPROPRIATION PARTIE DU LOT 3 274 033
PLACEMENTS CRÉMAZIE INC.**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Guy Frigon de retenir les services de la firme **PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.** en matière d'évaluation foncière dans les dossiers opposant la Ville à **PLACEMENTS CRÉMAZIE INC.**, tant en Cour supérieure qu'au Tribunal administratif du Québec, pour un montant ne dépassant pas **62 085 \$ plus les taxes** applicables, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1376*.

M. Serge Paquette quitte son siège à 20 h 35 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution relatif à une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2010 à 2014 inclusivement.

**RÉSOLUTION...
2010-03-173**

**AUTORISATION – CERTIFICAT D'AUTORISATION
DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS
2010-2011-2012-2013 ET 2014**

ATTENDU QU'en février 2005, les villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines convenaient, par entente intermunicipale, de se regrouper pour octroyer ensemble un contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2005 à 2009;

ATTENDU QUE toutes les villes parties à l'entente, à l'exception de la Ville de Boisbriand, ont convenu de renouveler l'entente pour l'octroi d'un nouveau contrat pour une autre période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE Ville de Blainville est le mandataire de toutes les villes parties à l'entente pour l'exécution de toutes les démarches requises visant à l'octroi de ce contrat;

ATTENDU QUE le processus de demande de soumissions a été lancé le 22 février dernier et que le contrat 2010-2014 devrait être accordé par ce conseil à sa séance du 23 mars 2010;

ATTENDU QUE le dépôt par l'adjudicataire du contrat des demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ne peut souffrir un tel délai;

ATTENDU QU'il est essentiel que les certificats d'autorisation requis soient émis pour que puissent s'exécuter les opérations d'épandage pour le contrôle des insectes piqueurs et que ces opérations doivent débuter en avril prochain.

Le 2 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser la **Ville de Blainville** à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), un certificat d'autorisation pour elle-même et pour chacune des **Villes de Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines**, à titre de mandataire, pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de ces municipalités pour les années 2010 à 2014 inclusivement.

QUE **le directeur du Génie ou le chef de division études et conception** soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le directeur des Finances et trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de **2 580 \$ (516 \$ par Ville)** pour couvrir les frais associés au traitement de cette demande par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-746-00-440.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, les certificats du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 23 février 2010 sur les Règlements 1434 et 1435.

**RÉSOLUTION...
2010-03-174**

**CERTIFICATS PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1434 ET 1435**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de prendre acte du dépôt des certificats du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue **le 23 février 2010** respectivement sur les règlements suivants :

1434 autorisant l'achat de machinerie et d'équipements municipaux pour le Service des travaux publics, l'ajout de signalisation sonore ainsi que diverses modifications à plusieurs feux de circulation du boulevard de la Seigneurie et décrétant un emprunt de 985 000 \$ à ces fins.

1435 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt de 1 885 000 \$ à ces fins.

M. Serge Paquette reprend son siège à 20 h 39 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature de l'Avenant no 1 de l'Entente administrative relative aux passages à niveau à intervenir entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville.

**RÉSOLUTION...
2010-03-175**

**AUTORISATION SIGNATURE
AVENANT NO 1 – ENTENTE RELATIVE
AUX PASSAGES À NIVEAUX
AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)**

ATTENDU QUE la Ville et l'**AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)** ont conclu en février 2007 une Entente administrative relative à la dispense de sifflet ferroviaire à certains passages à niveau sur le territoire de la municipalité;

Le 2 mars 2010.

ATTENDU QUE cette Entente prévoit une procédure particulière pour le passage à niveau des motoneiges et VTT dans le corridor de la ligne de transport d'électricité au nord de la municipalité.

ATTENDU QUE ce passage à niveau est aujourd'hui protégé par des aménagements permanents qui permettent l'abandon de cette procédure particulière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avenant no 1 à l'Entente administrative relative aux passages à niveau soumis par l'**AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)**, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 février 2010 du directeur général adjoint recommandant l'acceptation d'une offre de services professionnels en architecture – concept de réaménagement des bureaux de la direction générale.

**RÉSOLUTION...
2010-03-176**

**ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS – CONCEPT DE RÉAMÉNAGEMENT
BUREAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **YVES WOODROUGH ARCHITECTES** pour la préparation d'un concept de réaménagement des bureaux de la direction générale, pour un montant n'excédant pas **3 865 \$ taxes en sus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la fin d'emploi du directeur des Finances et trésorier.

**RÉSOLUTION...
2010-03-177**

**FIN D'EMPLOI
ENTENTE ET TRANSACTION
DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER**

ATTENDU QUE le 26 février 2010, M. Claude Perrotte acceptait de mettre fin à son emploi à titre de directeur des Finances et trésorier de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que le conseil municipal accepte et entérine le document intitulé « **ENTENTE ET TRANSACTION** » signé par le directeur général pour et au nom de la Ville mettant fin au contrat de travail à durée déterminée de **M. CLAUDE PERROTTE**, directeur des Finances et trésorier, laquelle ENTENTE est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice des Finances et trésorière par intérim soit autorisée à verser à Monsieur Perrotte les sommes qui lui sont dues en vertu de cette ENTENTE à même le poste budgétaire *02-130-00-141*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 2 mars 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la nomination de la directrice des Finances et trésorière par intérim.

RÉSOLUTION...
2010-03-178

**CONFIRMATION NOMINATION
DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM AU SERVICE DES FINANCES**

ATTENDU QUE la municipalité et le directeur des Finances et trésorier ont conjointement mis fin au contrat de travail de ce dernier;

ATTENDU QUE cette fonction est présentement inoccupée;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour la saine gestion des activités de ce service et de toute l'organisation, que les responsabilités de ce poste soient prises en charge par intérim, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu de façon permanente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de confirmer la nomination de **M^{me} LORRAINE BARRY** au poste de « *Directrice des Finances et trésorière par intérim* » au Service des Finances.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins du Règlement 1430 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans les coûts de construction des infrastructures municipales dans une partie du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt de 365 000 \$ à ces fins.

RÉSOLUTION...
2010-03-179

**EMPRUNT TEMPORAIRE
RÈGLEMENT 1430**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter temporairement pour les fins de son *Règlement 1430* jusqu'à concurrence de **100 %** du montant dudit emprunt.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Liza Poulin que la Ville de Blainville emprunte une somme de **365 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1430* en attendant la vente des obligations.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 2 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature de divers actes de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec – lots 3 592 660 et autres – parc industriel de la Seigneurie.

RÉSOLUTION...
2010-03-180

**AUTORISATION SIGNATURE
ACTES DE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE
BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC
LOTS 3 592 660 ET AUTRES
PARC INDUSTRIEL DE LA SEIGNEURIE**

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec désirent obtenir des propriétaires en titre une servitude réelle et perpétuelle pour le passage des lignes de transmission et de distribution d'énergie électrique, de téléphone et de télécommunication sur une partie des lots **3 592 660, 3 996 206, 3 996 208, 4 116 005 et 4 116 006** du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces servitudes sont montrées au plan préparé par Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, le 10 juin 2009, minute 109056, dossier 09-1026;

ATTENDU QUE la Ville détient des droits hypothécaires et de résolution sur tous les lots concernés;

ATTENDU QUE ces servitudes ne causent aucun préjudice à la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer les actes de servitude soumis par ces entreprises relativement auxdites parcelles de terrain.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

M. Louis Lamarre quitte son siège à 20 h 45 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du rapport des dépenses en vertu de la délégation de pouvoirs.

RÉSOLUTION...
2010-03-181

**DÉPÔT RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de prendre acte du dépôt par le directeur des Finances et trésorier de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de janvier 2010 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 9 février 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acquisition d'équipements pour une nouvelle salle de réunion.

RÉSOLUTION...
2010-03-182

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS
POUR UNE NOUVELLE SALLE DE RÉUNION**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Serge Paquette, dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle salle de réunion au deuxième étage de l'hôtel de ville, d'octroyer les contrats suivants, savoir :

Le 2 mars 2010.

- à la compagnie **MICROSERV** pour l'acquisition d'un ordinateur, d'un clavier sans fil et de logiciels, au montant de **1 135,53 \$ taxes incluses**;
- à la compagnie **COMPUGEN** pour l'acquisition des licences informatiques, au montant de **781,36 \$ taxes incluses**;
- à l'entreprise **BRAULT & MARTINEAU** pour l'acquisition d'une télévision Samsung 46 pouces 1080p 120Hz LN46B610, au montant de **1 466,25 \$ taxes incluses**;
- à la compagnie **AVMÉDIA** pour l'acquisition d'un support et l'installation de la télévision, au montant de **445,85 \$ taxes incluses**;

et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter ces sommes à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acquisition d'équipements de radio voix pour le Service des travaux publics.

RÉSOLUTION...
2010-03-183

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS
DE RADIO VOIX POUR LE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. François Garand d'accepter la proposition de la firme **ORIZON MOBILE** pour l'acquisition d'une station répéitrice et d'une interface audio pour le Service des travaux publics, au montant de **15 496,61 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acquisition d'équipements pour réseaux sans fil.

RÉSOLUTION...
2010-03-184

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS
POUR RÉSEAUX SANS FIL**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter la proposition de la firme **SOFTCHOICE** pour l'acquisition de trois (3) points d'accès sans fil, au montant de **3 232,31 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 février 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'adaptation du système de gestion des infrastructures aux nouveaux modules financiers de GFI.

RÉSOLUTION...
2010-03-185

**ADAPTATION DU SYSTÈME DE GESTION
DES INFRASTRUCTURES AUX NOUVEAUX
MODULES FINANCIERS DE GFI**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter la proposition de la firme **IFCS inc.** pour les modifications de l'interface entre le système de gestion des infrastructures et les nouveaux modules financiers de GFI, pour un montant total de **3 047,63 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *vingt-quatre (24) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 24 février 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acquisition de caméras pour enquête policière.

RÉSOLUTION...
2010-03-186

**ACQUISITION CAMÉRAS
POUR ENQUÊTE POLICIÈRE**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance de procéder :

- auprès de la firme **GMS TECHNOLOGIES**, à l'acquisition de deux (2) ensembles de caméras portatives de marque SPY-Point, au montant de **1 162,59 \$ taxes incluses**;
- auprès de la firme **GMS TECHNOLOGIES**, à l'acquisition d'un ensemble de caméra-enregistreur, au montant de **2 391,82 \$ taxes incluses**;
- auprès de la firme **TECHNOLOGIES MÉTAFORE INC.**, à l'acquisition d'une imprimante, au montant de **423,29 \$ taxes incluses**;

et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter ces sommes à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 9 février 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant le renouvellement des baux avec Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille – utilisation des salles 2 et 50+ – 1015, boulevard du Curé-Labelle.

RÉSOLUTION...
2010-03-187

**RENOUVELLEMENT BAUX
LE CONSEIL DE FABRIQUE
DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que soient renouvelés les baux actuellement en vigueur avec **LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE** pour l'utilisation de la Salle 2 et de la Salle 50+ situées au 1015, boulevard du Curé-Labelle, Blainville, et ce pour une période additionnelle de douze (12) mois, soit du **1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011**, et aux mêmes conditions que celles s'appliquant présentement.

QUE le directeur des Finances et trésorier soit autorisé à approprier le coût du loyer au poste budgétaire *02-748-00-511*.

QUE le directeur du Service des loisirs et du développement communautaire soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 2 mars 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant la réfection de quatre (4) salles de douche à l'aréna.

**RÉSOLUTION...
2010-03-188**

**TRAVAUX DE RÉFECTION
SALLES DE DOUCHE À L'ARÉNA**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'octroyer à la compagnie **LES COUVRE-PLANCHERS BÉDARD INC.**, un contrat pour les travaux de réfection de quatre (4) planchers de douche à l'aréna, au montant de **11 855,56 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 février 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP2006-14, entretien et rénovation des terrains de soccer.

**RÉSOLUTION...
2010-03-189**

**PROLONGATION CONTRAT
SOUSSION TP2006-14
ENTRETIEN ET RÉNOVATION
DES TERRAINS DE SOCCER**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Guy Frigon de prolonger d'un an le contrat de la compagnie **PELOUSE SANTÉ INC.** pour l'entretien et la rénovation des terrains de soccer pour la saison 2010, au montant de **96 368,85 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-746-00-541.

M. Louis Lamarre reprend son siège à 20 h 55 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP2006-13, reproduction de marques sur la chaussée.

**RÉSOLUTION...
2010-03-190**

**PROLONGATION CONTRAT
SOUSSION TP2006-13
REPRODUCTION DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de prolonger d'un an le contrat de la compagnie **LIGNBEC INC.** pour la reproduction de marques sur la chaussée pour l'année 2010, au montant de **105 000 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-355-00-529.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 janvier 2010 du directeur adjoint, administration et circulation recommandant l'implantation d'un sens unique – rue des Peupliers.

Le 2 mars 2010.

RÉSOLUTION...
2010-03-191

IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE
RUE DES PEUPLIERS

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance de rendre sens unique, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, le tronçon de la **rue des Peupliers**, entre les numéros civiques 99 et 131, et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la surveillance des travaux, réfection d'un émissaire pluvial – boulevard des Châteaux.

RÉSOLUTION...
2010-03-192

ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVEC RÉSIDENCE
RÉFECTION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL
BOULEVARD DES CHÂTEAUX

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la surveillance des travaux avec résidence du projet de réfection d'un émissaire pluvial existant situé à l'arrière du boulevard des Châteaux, pour un montant n'excédant pas **4 515 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1427*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture, mise à niveau du poste de pompage de la Seigneurie Ouest – soumission S 0824.

RÉSOLUTION...
2010-03-193

AUTORISATION PAIEMENT
MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE
DE LA SEIGNEURIE OUEST – SOUMISSION S-0824

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser le paiement de la facture N° 23251 à la compagnie **LES ALARMES & COMM PROGIX LTÉE** d'une somme de **1 625,40 \$ taxes incluses**, pour les frais de branchement des signaux d'alarme au poste central du boulevard de la Seigneurie Ouest, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1392*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 10 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de fondation de chaussée, de pavage et bordures – rue Legault.

**RÉSOLUTION...
2010-03-194**

**AUTORISATION PAIEMENT
RUE LEGAULT**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser le paiement de la facture du 26 janvier 2010 (*Dossier N° 1692L-B01*) à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **214,46 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de fondation de chaussée, de pavage et bordures dans la rue Legault, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1333*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact du phasage – feux de circulation intersection chemin de la Côte-Saint-Louis Est et boulevard du Curé-Labelle.

**RÉSOLUTION...
2010-03-195**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
ÉTUDE D'IMPACT DU PHASAGE
FEUX DE CIRCULATION – INTERSECTION
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS EST
ET BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude d'impact associée à une éventuelle modification du phasage des feux de circulation existants à l'intersection formée par le boulevard du Curé-Labelle et le chemin de la Côte-Saint-Louis Est, pour un montant n'excédant pas **10 836 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la surveillance des travaux – parties des rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion.

**RÉSOLUTION...
2010-03-196**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
PARTIES DES RUES HUBERT-AQUIN
ET BRUNO-DION**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 1^{re} étape (*égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc et préliminaires des rues*) pour des parties des rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion, pour un montant n'excédant pas **10 311,96 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt de *Le Groupe Platinum Construction 2001 inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant la confirmation d'un mandat au Service du génie pour la surveillance des travaux – parties des rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion.

RÉSOLUTION...
2010-03-197

**MANDAT SERVICE DU GÉNIE
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
PARTIES DES RUES HUBERT-AQUIN
ET BRUNO-DION**

ATTENDU QUE l'entente-promoteur signée par LE GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC. pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans les rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion prévoit expressément que les services professionnels qui s'y rapportent peuvent être rendus par le Service du génie de la municipalité, et ce aux mêmes coûts que ceux d'un consultant externe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de confier au **SERVICE DU GÉNIE** de la municipalité le mandat pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 2^e et de 3^e étapes (*pavage réduit 1^{re} couche, pavage 2^e couche et travaux d'éclairage*) pour des parties des rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion, pour un montant n'excédant pas **4 477,74 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à compenser la valeur de ces services à même le dépôt de *Le Groupe Platinum Construction 2001 inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels – relevés géodésiques – parties des rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion.

RÉSOLUTION...
2010-03-198

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
MISE EN PLAN DES RELEVÉS GÉODÉSQUES
PARTIES DES RUES HUBERT-AQUIN
ET BRUNO-DION**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour l'exécution et la mise en plan des relevés géodésiques des ouvrages tels que construits et exécutés suite aux travaux d'infrastructures pour des parties des rues Hubert-Aquin et Bruno-Dion, pour un montant n'excédant pas **1 541,64 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt du promoteur *Le Groupe Platinum Construction 2001 inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 11 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour l'exécution et la mise en plan des relevés géodésiques – rues de Biencourt et de Courcelles, Phase 1.

RÉSOLUTION...
2010-03-199

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
MISE EN PLAN DES RELEVÉS GÉODÉSQUES
RUES DE BIENCOURT ET DE COURCELLES
PHASE 1**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour l'exécution et la mise en plan des relevés géodésiques des ouvrages tels que construits et exécutés suite aux travaux d'infrastructures dans les rues de Biencourt et de Courcelles, Phase 1 (*Réf. : 312-0831, S 0866, S 0924 et S 0925*), pour un montant n'excédant pas **13 189,13 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt de *9022-2045 Québec inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 2 mars 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 février 2010 du directeur du Génie recommandant la confirmation d'un mandat au Service du génie pour la surveillance des travaux – rue de Dampierre.

RÉSOLUTION...
2010-03-200

MANDAT SERVICE DU GÉNIE
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
RUE DE DAMPIERRE

ATTENDU QUE l'entente-promoteur signée par GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans la rue de Dampierre prévoit expressément que les services professionnels qui s'y rapportent peuvent être rendus par le Service du génie de la municipalité, et ce aux mêmes coûts que ceux d'un consultant externe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de confier au **SERVICE DU GÉNIE** de la municipalité le mandat pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 2^e et de 3^e étapes (*pavage réduit 1^{re} couche, pavage complémentaire, pavage 2^e couche et travaux d'éclairage*) pour **la rue de Dampierre**, pour un montant n'excédant pas **7 737,69 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à compenser la valeur de ces services à même le dépôt de *Groupe immobilier Grilli inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la surveillance des travaux – rue du Berry et rue locale.

RÉSOLUTION...
2010-03-201

MANDAT SERVICE DU GÉNIE
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
RUE DU BERRY ET RUE LOCALE

ATTENDU QUE l'entente-promoteur signée par ROULOTTES DES MONTS INC. pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans la rue du Berry et rue locale prévoit expressément que les services professionnels qui s'y rapportent peuvent être rendus par le Service du génie de la municipalité, et ce aux mêmes coûts que ceux d'un consultant externe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de confier au **SERVICE DU GÉNIE** de la municipalité le mandat pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 2^e et de 3^e étapes (*pavage réduit 1^{re} couche, pavage complémentaire, pavage 2^e couche et travaux d'éclairage*) pour **la rue du Berry et rue locale**, pour un montant n'excédant pas **7 518,86 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à compenser la valeur de ces services à même le dépôt de *Roulottes des Monts inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 17 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation du bilan final, mise à niveau du poste de pompage sanitaire – boulevard de la Seigneurie Ouest – soumission S 0824.

RÉSOLUTION...
2010-03-202

ACCEPTATION BILAN FINAL
MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST
SOUSSION S 0824

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter le bilan final en date du 25 janvier 2010, présenté par le Service du génie, et qui fait état de tous les coûts supplémentaires, crédits appliqués et ajustements des quantités dans le cadre du projet de mise à niveau du poste de pompage sanitaire du boulevard de la Seigneurie Ouest, lequel bilan montre un coût réel du projet inférieur de **33 834,40 \$ taxes incluses** au montant original du contrat accordé à **LES ENTREPRISES DOMINIC PAYETTE INC.** en vertu de la résolution **2009-03-212**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUVIS aux membres du conseil, le rapport du 17 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation du bilan final – pavage 1^{re} couche – rue Émilien-Marcoux – soumission S 0936.

RÉSOLUTION...
2010-03-203

ACCEPTATION BILAN FINAL
RUE ÉMILIEN-MARCOUX
SOUSSION S 0936

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'accepter le bilan final en date du 27 janvier 2010, présenté par le Service du génie, et qui fait état de tous les coûts supplémentaires, crédits appliqués et ajustements des quantités relativement aux travaux de pavage 1^{re} couche sur la rue Émilien-Marcoux, lequel bilan montre un coût réel du projet supérieur de **19 196,84 \$ taxes incluses** au montant original du contrat accordé à **ASPHALTE DESJARDINS INC.** en vertu de la résolution **2009-10-758**.

QUE le directeur des Finances et trésorier soit autorisé à verser à **ASPHALTE DESJARDINS INC.** cette somme de **19 196,84 \$** et à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1287*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUVIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – construction d'une conduite d'aqueduc (*clé d'argile*), Mirabel.

RÉSOLUTION...
2010-03-204

AUTORISATION PAIEMENT
VILLE DE MIRABEL

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture N^{os} 10321 à la **VILLE DE MIRABEL** au montant de **20 507 \$ taxes et frais inclus**, à titre de quote-part de la Ville de Blainville dans les frais d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de construction d'une clé d'argile à proximité de la rue Joseph-Armand-Bombardier, à Mirabel, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1398*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la mise en plan des relevés géodésiques – rue de Dampierre.

**RÉSOLUTION...
2010-03-205**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
MISE EN PLAN DES RELEVÉS GÉODÉSQUES
RUE DE DAMPIERRE**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour l'exécution et la mise en plan des relevés géodésiques des ouvrages tels que construits et exécutés suite aux travaux d'infrastructures dans la rue de Dampierre, pour un montant n'excédant pas **2 804,25 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt de *Groupe immobilier Grilli inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – aménagement d'un parc canin au parc des Bolivars.

**RÉSOLUTION...
2010-03-206**

**AUTORISATION PAIEMENT
AMÉNAGEMENT D'UN PARC CANIN
AU PARC DES BOLIVARS**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture N° 17232 à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **1 154,88 \$ taxes incluses**, à titre d'honoraires professionnels pour les frais de contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au parc des Bolivars, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *règlement 1411*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – construction du pavage, rue Émilien-Marcoux.

**RÉSOLUTION...
2010-03-207**

**AUTORISATION PAIEMENT
CONSTRUCTION DU PAVAGE
RUE ÉMILIEN-MARCOUX**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture N° 17231 à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **3 411,31 \$ taxes incluses**, à titre d'honoraires professionnels pour les frais de contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de construction du pavage de la rue Émilien-Marcoux, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1287*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la mise en plan des relevés géodésiques – rue du Berry et rue locale.

RÉSOLUTION...
2010-03-208

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
MISE EN PLAN DES RELEVÉS GÉODÉSQUES
RUE DU BERRY ET RUE LOCALE**

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Alain Portelance de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour l'exécution et la mise en plan des relevés géodésiques des ouvrages tels que construits et exécutés suite aux travaux d'infrastructures dans la rue du Berry et rue locale (*Réf. : 312-0802, S 0805, S 0911 et S 0912*), pour un montant n'excédant pas **2 284,35 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt de *Les Roulottes des Monts inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la surveillance des travaux – rues de Biencourt et de Courcelles, Phase 1.

RÉSOLUTION...
2010-03-209

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
SURVEILLANCE TRAVAUX
RUES DE BIENCOURT ET DE COURCELLES
PHASE 1**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Guy Frigon de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 1^{re} étape (*égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc*) dans les rues de Biencourt et de Courcelles, Phase 1, pour un montant n'excédant pas **94 024,01 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt du promoteur *9202-2045 Québec inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation des directives de changement et du bilan final, réhabilitation de la conduite d'aqueduc – boulevard du Curé-Labelle – soumission S 0839.

RÉSOLUTION...
2010-03-210

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT
ET BILAN FINAL – RÉHABILITATION DE LA CONDUITE
D'AQUEDUC – BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
SOUSSION S 0839**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter les directives de changement N^{os} 29 et 30, au montant de **53 200,44 \$ taxes incluses** ainsi que le bilan final préparés par la firme **CIMA+** dans le cadre du projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur le boulevard du Curé-Labelle, payable à *DONCAR CONSTRUCTION INC.*, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier la somme de **50 835,40 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même les fonds prévus au *Règlement 1399*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la rédaction des cahiers des charges techniques générales.

Le 2 mars 2010.

RÉSOLUTION...
2010-03-211

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
RÉDACTION DES CAHIERS DES CHARGES
TECHNIQUES GÉNÉRALES**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la rédaction des cahiers des charges techniques générales visant la réalisation des travaux municipaux, pour un montant n'excédant pas **20 000 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la mise en plan des relevés géodésiques – feux de circulation intersection boulevard du Curé-Labelle et 100^e Avenue Est.

RÉSOLUTION...
2010-03-212

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
MISE EN PLAN DES RELEVÉS GÉODÉSQUES
FEUX DE CIRCULATION INTERSECTION
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE ET 100^e AVENUE EST**

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour l'exécution et la mise en plan des relevés géodésiques des ouvrages tels que construits et exécutés suite aux travaux d'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la 100^e Avenue Est (*Réf. : 312-0909, S 0805, S 0911 et S 0912*), pour un montant n'excédant pas **1 313,92 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le dépôt de *Les Immeubles Marquis-Thibeault(Blainville) inc.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis – construction d'infrastructures secteur industriel de l'échangeur du kilomètre 28, rue Jean-Guyon.

RÉSOLUTION...
2010-03-213

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
SECTEUR INDUSTRIEL DE L'ÉCHANGEUR
DU KILOMÈTRE 28 – RUE JEAN-GUYON**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs des travaux de construction d'infrastructures dans le secteur industriel de l'échangeur du kilomètre 28, rue Jean-Guyon, pour un montant n'excédant pas **67 160,63 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1433*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour l'intégration des infrastructures souterraines d'utilités publiques et préparation des plans et devis préliminaires et définitifs – secteur Chambéry.

**RÉSOLUTION...
2010-03-214**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
SECTEUR CHAMBÉRY**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin de retenir les services de la firme **CIMA+** pour l'intégration de la conception des infrastructures souterraines d'utilités publiques et la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs du projet « *Secteur Chambéry* », pour un montant n'excédant pas **58 695 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1415*.

M. Louis Lamarre quitte son siège à 21 h 25 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'un Programme de protection cathodique – Phase II – Plan de priorisation.

**RÉSOLUTION...
2010-03-215**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
PROGRAMME DE PROTECTION CATHODIQUE
PHASE II – PLAN DE PRIORISATION**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **LVM-Technisol inc.** pour établir un plan de priorisation en vue de la réalisation d'un Programme de protection stratégique afin de protéger les infrastructures souterraines de la municipalité, pour un montant n'excédant pas **91 831,71 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1358*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur général adjoint recommandant le paiement d'honoraires professionnels – assistance technique – secteur Chambéry.

**RÉSOLUTION...
2010-03-216**

**AUTORISATION PAIEMENT
SECTEUR CHAMBÉRY**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser le paiement de la facture 19884 à la firme **INFRASTRUCTEL INC.** d'une somme de **2 331,44 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels rendus dans le cadre des activités de conception des services publics souterrains dans le secteur Chambéry, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1415*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 2 mars 2010 du directeur du Génie relatif à la demande de modification du certificat d'autorisation et à l'attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – 54^e Avenue Est – canalisation du ruisseau Nadon.

RÉSOLUTION...
2010-03-217

DEMANDE DE MODIFICATION
DU CERTIFICAT D'AUTORISATION
ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ
DES TRAVAUX - MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance :

- a) D'AUTORISER la firme **BPR-Triax** à solliciter auprès du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) une demande de modification du certificat d'autorisation numéro 7430-15-01-01640-33, 40047820, pour la réalisation des services municipaux dans la **54^e Avenue Est**, entre le boulevard du Curé-Labelle et le ruisseau Nadon (*Dossier 312-0437*) et aussi depuis le ruisseau Nadon jusqu'à son extrémité en incluant les amorces de rues futures (*Dossier 312-0525*) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- b) DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Blainville à transmettre au MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme **BPR-Triax** à émettre cette attestation;
- c) D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à émettre un chèque de **257 \$** couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales et à approprier cette dépense à même le dépôt du promoteur *Groupe Platinum Construction 2001 inc.*

M. Louis Lamarre reprend son siège à 21 h 29 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'un montage vidéo – projet « *Quartier Chambéry de Blainville* ».

RÉSOLUTION...
2010-03-218

ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
PROJET « QUARTIER CHAMBÉRY DE BLAINVILLE »

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin de retenir les services de la firme **ILLUSTR A INC.** pour la réalisation d'un montage vidéo caractérisant le projet « *Quartier Chambéry de Blainville* », pour un montant n'excédant pas **24 832,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05-141-07-025*.

QUE le directeur de l'Urbanisme et de l'environnement soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION...
2010-03-219**

**MODIFICATION RÈGLEMENT
1418 DE ZONAGE**

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- a) agrandir la zone **P-180** à même une partie de la zone **C-150**;
- b) agrandir la zone **C-350** à même une partie des zones **C-150** et **P-482**;
- c) créer la zone **C-363** à même une partie de la zone **P-380**, afin d'y autoriser le groupe commerce de classe commerce 1, de classe commerce 2 et de classe commerce 6.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

SOU MIS aux membres du conseil, le Premier projet de règlement 1418-3 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...
2010-03-220**

**APPROBATION PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-3 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au Règlement de zonage 1418;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 5 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Premier projet de règlement 1418-3 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **23 MARS 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

**AVIS DE MOTION...
2010-03-221**

**MODIFICATION RÈGLEMENT
1418 DE ZONAGE**

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- a) retirer, dans les zones **C-258** et **C-351**, l'usage de la classe commerce 10 « C10-01-01 – Bar »;
- b) augmenter, dans la zone **H-136**, la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 7,50 mètres.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

SOU MIS aux membres du conseil, le Premier projet de règlement 1418-4 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

RÉSOLUTION...
2010-03-222

APPROBATION PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-4 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au Règlement de zonage 1418;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Premier projet de règlement 1418-4 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **23 MARS 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION...
2010-03-223

MODIFICATION RÈGLEMENT 1420

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter ***un règlement modifiant le Règlement de construction 1420***.

SOU MIS aux membres du conseil, le Projet de règlement 1420-1 de construction.

RÉSOLUTION...
2010-03-224

APPROBATION PROJET
DE RÈGLEMENT 1420-1

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Projet de règlement 1420-1 modifiant le Règlement de construction 1420* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **23 MARS 2010 à 19 HEURES** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AU CONSEIL

Le 2 mars 2010.

**RÉSOLUTION...
2010-03-225**

**FÉLICITATIONS – ATHLÈTES
RÉGION DES LAURENTIDES
JEUX OLYMPIQUES DE VANCOUVER**

Il est proposé par M. Guy Frigon et résolu que des félicitations soient adressées à Mademoiselle Charline Labonté et Messieurs Alexandre Bilodeau et Jasey-Jay Anderson, athlètes de la région des Laurentides, pour leur performance exceptionnelle, couronnée d'or, lors des Jeux Olympiques d'hiver Vancouver 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE AU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2010-03-226**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. François Garand que la séance soit levée à 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) François Cantin

MAIRE

(S) Claude Bertrand

**DIRECTEUR DES SERVICES
JURIDIQUES ET GREFFIER**